

TÉMOIGNAGE DE ROCK MAROIS

DEMANDE SUBSIDIAIRE DE FIXER LES TARIFS D'EMMAGASINAGE APPLICABLES AU SITE DE POINTE-DU-LAC

TÉMOIGNAGE DE ROCK MAROIS
DEMANDE SUBSIDIAIRE DE FIXER
LES TARIFS D'EMMAGASINAGE APPLICABLES
AU SITE DE POINTE-DU-LAC

Question 1.

Quel est l'objectif de votre témoignage?

Réponse 1.

À la section 3.4 de sa décision D-2011-140, la Régie permet à Intragaz de présenter sa demande subsidiaire et indique qu'elle pourra compléter sa preuve. Mon témoignage s'inscrit dans le complément de preuve que présente Intragaz.

Question 2.

Pouvez-vous indiquer pourquoi Intragaz a choisi de présenter sa demande subsidiaire plutôt que la solution alternative présentée par la Régie?

Réponse 2.

Tout simplement parce qu'un revenu requis constant de 13 M\$, tel qu'approuvé par la Régie, étant de beaucoup inférieur au coût de service d'Intragaz, mettrait l'entreprise en défaut, à court terme, en vertu de sa convention d'emprunt actuelle, et ne permettrait pas d'assurer sa pérennité.

Question 3.

Pouvez-vous commenter les évaluations de coûts évités pour le site de Pointe-du-Lac pour la période de deux ans de mai 2011 à avril 2013?

Réponse 3.

Oui. Dans sa preuve du 1^{er} février 2011, Gaz Métro a établi des coûts évités pour le site de Pointe-du-Lac variant entre 4,0 M\$ à 7,3 M\$. La moyenne des trois scénarios évalués se situe à 5,3 M\$.

À titre de référence, le coût de service du site de Pointe-du-Lac pour l'année 2011 a été établi à 4,6 M\$ selon la preuve déjà déposée.

À la demande d'Intragaz, Gaz Métro a mis à jour les évaluations des coûts évités pour le site de Pointe-du-Lac. L'information fournie par Gaz Métro est déposée dans le dossier R-3754-2011 à la pièce Gaz Métro-6, Document 1 de façon concomitante au présent témoignage.

Question 4.

Quels sont vos commentaires à l'égard des plus récentes projections de coûts évités?

Réponse 4.

Deux conclusions principales s'imposent de l'analyse des nouvelles évaluations de coûts évités :

- 1) La variabilité entre les différents scénarios des coûts évités est encore plus grande qu'en août 2010.
- 2) Toutes les neuf évaluations sont à la hausse, sauf une.

Au niveau de la variabilité, les scénarios évalués en août 2010 variaient de 4,0 M\$ à 7,3 M\$, soit un écart de 3,3 M\$ entre le scénario le plus faible et celui le plus élevé. Par ailleurs, les scénarios d'octobre 2011 varient de 3,2 M\$ à 10,2 M\$, représentant un écart de plus de 7 M\$. Le scénario le plus élevé est trois fois plus élevé que le plus faible! Une telle variabilité est assez remarquable considérant le fait que les analyses couvrent un horizon de seulement deux ans. L'importance des écarts de prix illustre de nouveau de façon éloquente que le contexte du marché gazier est instable. En présence de tels écarts, il y a lieu de se demander, encore une fois, si l'offre la plus basse n'est que très ponctuelle et quelle serait sa disponibilité à plus long terme.

Quant aux résultats des évaluations, voici nos principales conclusions :

- 1) La valeur moyenne des alternatives a grimpé de 61 % (8,5 M\$ vs 5,3 M\$) entre août 2010 et octobre 2011.
- 2) La valeur moyenne de chaque alternative a aussi grimpé :
 - a) Option 1 : 8,5 M\$ vs 4,0 M\$, soit une hausse de 109 %;
 - b) Option 2 : 10,2 M\$ vs 7,3 M\$, soit une hausse de 40 %; et
 - c) Option 3 : 6,8 M\$ vs 4,5 M\$, soit une hausse de 52 %.

- 3) L'option la plus dispendieuse est toujours l'option 2, basée sur la moyenne des évaluations de chaque option, mais elle est passée de 7,3 M\$ à 10,2 M\$.
- 4) L'évaluation individuelle d'un fournisseur la moins dispendieuse en août 2010, soit l'option 1 évaluée à 4,0 M\$, n'est plus la moins dispendieuse. Il s'agit maintenant de l'option 3 du fournisseur A évaluée à 3,2 M\$ en octobre 2011, par rapport à 4,5 M\$ en août 2010.
- 5) Il est intéressant de noter que l'option 3, basée sur les évaluations individuelles de chaque fournisseur, est maintenant à la fois la moins et la plus dispendieuse.

Il nous apparaît évident à la lecture de ces résultats que l'évaluation de coûts évités demeure très conjoncturelle.

Question 5.

Au paragraphe 70 de sa décision D-2011-140, la Régie demande à Intragaz de « proposer un tarif pour le site de Pointe-du-Lac pour une période de deux ans, soit du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2013 » et précise que « Ce tarif devra être calculé en utilisant la méthode des coûts évités et en tenant compte de la preuve déjà déposée. » Quelle est votre proposition de tarif?

Réponse 5.

Voici les considérations prises en compte par Intragaz dans la formulation de sa proposition :

- 1) La Régie conclut au paragraphe 58 de sa décision D-2011-140 « qu'il serait peu prudent de fixer pour Intragaz un tarif pour une période de moyen ou long terme **sur la seule base du coût évité**. D'ailleurs, les nouvelles évaluations de coûts évités sur un horizon de deux ans confirment la grande variabilité des résultats.
- 2) La preuve sur les coûts évités à l'égard du site de Pointe-du-Lac pour la période de mai 2011 à avril 2013 démontre une grande variabilité :
 - a) Preuve de février 2011 basée sur un fournisseur : de 4,0 M\$ à 7,3 M\$ avec une moyenne de 5,3 M\$.
 - b) Preuve d'octobre 2011 basée sur trois fournisseurs : de 3,2 M\$ à 10,2 M\$ avec une moyenne de 8,5 M\$ et une moyenne pour chaque alternative variant de 6,8 M\$ à 10,2 M\$.

- 3) Le coût de service du site de Pointe-du-Lac pour l'année 2011 est établi à 4,6 M\$ selon la preuve déjà déposée.
- 4) L'approche des coûts évités représente un plus grand risque pour Intragaz que l'approche du coût de service. En effet, en vertu de la méthode des coûts évités il n'y a ni comptes d'écart, ni facteurs exogènes, ni mises à niveau des paramètres permettant d'ajuster les tarifs pour tenir compte de situations imprévues ou incontrôlables. En d'autres mots, les tarifs ne seront pas ajustés durant leur période d'application afin de permettre à Intragaz de récupérer des coûts imprévus, ce qui augmente d'autant les risques d'Intragaz par rapport à la méthode du coût de service.
- 5) Le coût de service du site de Pointe-du-Lac pour l'année 2011 de 4,6 M\$ exclut les coûts de transport sur TQM évalués à 173 700 \$ pour 2011 (voir pièce Intragaz-11, Document 2). Ces frais avaient été exclus du coût de service car il était prévu qu'avec le passage au coût de service ils seraient dorénavant assumés par Gaz Métro.

En tenant compte de l'ensemble de ces considérations, Intragaz est d'avis qu'un tarif juste et raisonnable pour Pointe-du-Lac doit à tout le moins lui permettre de récupérer son coût de service. Quoiqu'Intragaz est d'avis qu'il faudrait réviser à la hausse son coût de service en ajustant son taux de rendement sur équité afin de tenir compte des risques accrus de la méthode des coûts évités par rapport à la méthode du coût de service et de l'ajout des coûts de transport sur TQM, nous proposons un tarif basé sur un revenu requis annuel constant de 4,6 M\$, tel qu'étayé dans la preuve au dossier, et ce pour une période de deux ans s'échelonnant du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2013. Ce tarif se situe amplement à l'intérieur de la fourchette des coûts évités de 3,2 M\$ à 10,2 M\$. Le tarif proposé est déposé à la pièce Intragaz-11, Document 3.